

Cher (e) membre,

Marin, le 27 novembre 2021

Objet : Convocation assemblée Générale

Cher membre,

Je vous prie de bien vouloir assister aux travaux de l'assemblée générale qui se tiendra le dimanche 12 décembre 2021 à **09h30** dans les locaux de la maison de la citoyenneté (Ex maison des associations) qui se situent au quartier Mondésir 97290 le Marin (contigüe au supermarché SIMPLY/AUCHAN MARKET face à l'entrée est du port de plaisance).

Le vote par procuration est autorisé dans la limite de deux procurations par membre. Nous vous rappelons que, conformément aux statuts, seuls les membres âgés de 16 ans et plus, à jour de leur cotisation au jour de l'assemblée, pourront prendre part aux différents votes.

Nous vous invitons donc à vérifier et à régulariser votre situation le cas échéant auprès du secrétariat.

Chaque participant devra se munir d'un masque. Le port de ce dernier est obligatoire.

Les documents comptables et le rapport d'activité seront consultables sur le site web du club nautique à partir du 6 décembre 2021 : <http://www.clubnautiquedumarin.com/>

Dans un souci de préservation de l'environnement aucun document papier ne sera remis aux participants.

L'ordre du jour sera le suivant :

<ul style="list-style-type: none">• Rapport moral• Rapport d'activités• Rapport financier• Budget prévisionnel• Modification de l'annexe du règlement intérieur (section plaisance)	<ul style="list-style-type: none">• Nouvelles dispositions pour la section plaisance• Election du tiers sortant• Election des représentants du club aux assemblées de ligue• Questions diverses
---	--

Cordialement
Le Président

Alain MIRANDE



PROCURATION

Je soussigné,donne procuration à,

Monsieur, Madame,

pour me représenter à l'assemblée générale ordinaire du Club Nautique du Marin le **dimanche 12 décembre 2021**.

A....., le.....

Signature



Conformément aux statuts, chaque membre ne peut détenir plus de deux procurations.